



Procès-verbal
Le vendredi 6 décembre 2002 - n° 140

10 heures

Présidente : Mme Louise Harel

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 07.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

Mme Marois, ministre d'État à l'Économie et aux Finances, dépose :

Un sondage portant sur la notoriété et la perception des récentes nouvelles concernant la Société des alcools du Québec, préparé par la firme Léger Marketing.

(Dépôt n° 1695-20021206)

Mme Beaudoin, ministre des Relations internationales, dépose :

L'Entente entre le gouvernement du Québec et l'Agence de la Francophonie relative au siège de l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la francophonie, concernant les exemptions, les avantages fiscaux et les prérogatives de courtoisie consentis à l'Institut et aux employés de l'Institut, ainsi qu'une note explicative sur le contenu et les effets de celle-ci.

(Dépôt n° 1696-20021206)

6 décembre 2002

Puis, elle dépose la motion suivante :

QUE, conformément aux articles 22.2 et 22.3 de la *Loi sur le ministère des Relations internationales*, édictés par l'article 6 du chapitre 8 des lois de 2002, l'Assemblée nationale approuve l'Entente entre le gouvernement du Québec et l'Agence de la Francophonie relative au siège de l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie et concernant les exemptions, les avantages fiscaux et les prérogatives de courtoisie consentis à l'Institut et aux employés de l'Institut.

(Dépôt n° 1697-20021206)

Mme Beaudoin, ministre des Relations internationales, dépose :

L'Entente visant l'échange des permis de conduire entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Royaume de Belgique, ainsi qu'une note explicative sur le contenu et les effets de celle-ci.

(Dépôt n° 1698-20021206)

Puis, elle dépose la motion suivante :

QUE, conformément aux articles 22.2 et 22.3 de la *Loi sur le ministère des Relations internationales*, édictés par l'article 6 du chapitre 8 des lois de 2002, l'Assemblée nationale approuve l'Entente visant l'échange des permis de conduire entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Royaume de Belgique.

(Dépôt n° 1699-20021206)

Mme Beaudoin, ministre des Relations internationales, dépose :

L'Avenant à l'Entente fiscale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République française en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, ainsi qu'une note explicative sur le contenu et les effets de celle-ci.

(Dépôt n° 1700-20021206)

6 décembre 2002

Puis, elle dépose la motion suivante :

QUE, conformément aux articles 22.2 et 22.3 de la *Loi sur le ministère des Relations internationales*, édictés par l'article 6 du chapitre 8 des lois de 2002, l'Assemblée nationale approuve l'Avenant à l'Entente fiscale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République française en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu.

(Dépôt n° 1701-20021206)

Mme Beaudoin, ministre des Relations internationales, dépose :

L'Entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République tchèque, ainsi qu'une note explicative sur le contenu et les effets de celle-ci.

(Dépôt n° 1702-20021206)

Puis, elle dépose la motion suivante :

QUE, conformément aux articles 22.2 et 22.3 de la *Loi sur le ministère des Relations internationales*, édictés par l'article 6 du chapitre 8 des lois de 2002, l'Assemblée nationale approuve l'Entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République tchèque.

(Dépôt n° 1703-20021206)

Mme Beaudoin, ministre des Relations internationales, dépose :

L'Entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Royaume des Pays-Bas, ainsi qu'une note explicative sur le contenu et les effets de celle-ci.

(Dépôt n° 1704-20021206)

6 décembre 2002

Puis, elle dépose la motion suivante :

QUE, conformément aux articles 22.2 et 22.3 de la *Loi sur le ministère des Relations internationales*, édictés par l'article 6 du chapitre 8 des lois de 2002, l'Assemblée nationale approuve l'Entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Royaume des Pays-Bas.

(Dépôt n° 1705-20021206)

Mme Beaudoin, ministre des Relations internationales, dépose :

L'Entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République de Turquie, ainsi qu'une note explicative sur le contenu et les effets de celle-ci.

(Dépôt n° 1706-20021206)

Puis, elle dépose la motion suivante :

QUE, conformément aux articles 22.2 et 22.3 de la *Loi sur le ministère des Relations internationales*, édictés par l'article 6 du chapitre 8 des lois de 2002, l'Assemblée nationale approuve l'Entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République de Turquie.

(Dépôt n° 1707-20021206)

Mme Beaudoin, ministre des Relations internationales, dépose :

L'Entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Royaume du Maroc, ainsi qu'une note explicative sur le contenu et les effets de celle-ci.

(Dépôt n° 1708-20021206)

6 décembre 2002

Puis, elle dépose la motion suivante :

QUE, conformément aux articles 22.2 et 22.3 de la *Loi sur le ministère des Relations internationales*, édictés par l'article 6 du chapitre 8 des lois de 2002, l'Assemblée nationale approuve l'Entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Royaume du Maroc.

(Dépôt n° 1709-20021206)

M. Trudel, ministre d'État à la Population, aux Régions et aux Affaires autochtones, dépose :

Le rapport quinquennal de la Commission d'accès à l'information, intitulé *Une réforme de l'accès à l'information: le choix de la transparence*.

(Dépôt n° 1710-20021206)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 188 du Règlement, M. Simard, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission de la culture tienne une consultation générale à l'égard du document intitulé *Une réforme de l'accès à l'information: le choix de la transparence*, et ce, à compter du 25 mars 2003 ;

QUE les mémoires soient reçus au Secrétariat des commissions au plus tard le 11 mars 2003 ;

QUE le ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

6 décembre 2002

M. Simard, leader adjoint du gouvernement, dépose :

La réponse écrite à la pétition présentée le 5 novembre 2002 par Mme Grégoire (Berthier), concernant le régime fiscal québécois.

(Dépôt n° 1711-20021206)

Dépôts de rapports de commissions

M. Geoffrion (La Prairie), à titre de membre, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, les 29 novembre et 5 décembre 2002, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi :

n° 116 Loi sur le ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche

Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1712-20021206)

Mme Gagnon-Tremblay (Saint-François), au nom de Mme Bélanger (Mégantic-Compton), présidente de la Commission de l'éducation, dépose :

Le rapport de la Commission de l'éducation qui, les 29 novembre et 5 décembre 2002, a procédé à des consultations particulières à l'égard du projet de loi :

n° 123 Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et la Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

(Dépôt n° 1713-20021206)

Le rapport de la Commission de l'éducation qui, les 29 novembre et 5 décembre 2002, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi :

n° 123 Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et la Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1714-20021206)

6 décembre 2002

M. Pinard (Saint-Maurice), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, le 5 décembre 2002, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi :

n° 392 Loi visant à assurer l'approvisionnement en porc d'un abattoir exploité en Abitibi-Témiscamingue

Le rapport contient un amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 1715-20021206)

Dépôts de pétitions

M. Brodeur (Shefford) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 14 citoyens et citoyennes de Sainte-Julie et de Boucherville, concernant l'aménagement des haltes routières.

(Dépôt n° 1716-20021206)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement,
M. Geoffrion (La Prairie) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 71 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'aménagement des haltes routières.

(Dépôt n° 1717-20021206)

Mme Delisle (Jean-Talon) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 6 464 étudiants et étudiantes de l'Université Laval, concernant la hausse des frais à l'Université Laval.

(Dépôt n° 1718-20021206)

6 décembre 2002

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Au cours de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Marois, ministre des Finances, de l'Économie et de la Recherche, dépose :

Une note ministérielle, ainsi qu'une note sous-ministérielle, concernant Montréal Mode inc.

(Dépôt n° 1719-20021206)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé immédiatement à un avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Simard, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de compléter les consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 143, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives.

Motions sans préavis

Mme Goupil, ministre d'État à la Solidarité sociale, à la Famille et à l'Enfance, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne aujourd'hui le 13^e anniversaire de la tragédie survenue le 6 décembre 1989 à l'École polytechnique de Montréal et réitère son engagement pour que nous poursuivions nos actions afin de parvenir collectivement à éliminer toutes les formes de violence et de discrimination à l'égard des femmes qui en sont victimes.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

6 décembre 2002

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Puis, à l'invitation de M. Bissonnet, troisième vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

—————

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Dionne-Marsolais, ministre déléguée à l'Énergie, et M. Ouimet (Marquette) proposent :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 50^e anniversaire de fondation du Comité des jeunes de Rosemont et la contribution exceptionnelle des bénévoles auprès de la jeunesse.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

—————

M. Legendre, ministre responsable de la Jeunesse, du Tourisme, du Loisir et du Sport, propose :

QUE l'Assemblée nationale félicite le navigateur québécois Georges Leblanc pour avoir croisé le fil d'arrivée de la course internationale *la Route du Rhum* le 3 décembre dernier.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Simard, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 112, Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et afin d'entendre les intéressés et de procéder à l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 220, Loi modifiant la Loi constituant en corporation « L'Hôpital d'Argenteuil » ;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 120, Loi modifiant la Loi concernant les services de transport par taxi ;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entendre les intéressés et de procéder à l'étude détaillée des projets de loi d'intérêt privé n° 222, Loi concernant la Ville de Contrecoeur, n° 224, Loi concernant la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie, et n° 225, Loi concernant le lot 599 du cadastre de la paroisse de Saint-Polycarpe, circonscription foncière de Vaudreuil ;
- la Commission de la culture, afin d'entendre les intéressés et de procéder à l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 223, Loi concernant le Mont Saint-Louis ;
- la Commission des finances publiques, afin d'entendre les intéressés et de procéder à l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 221, Loi modifiant le statut de la Société de secours mutuels des citoyens de Casacalenda.

6 décembre 2002

AFFAIRES DU JOUR

Crédits budgétaires

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 188 du Règlement, M. Simard, leader adjoint du gouvernement, propose :

QU'aujourd'hui, vendredi le 6 décembre 2002, dès 15 h 00, et pour une période d'une heure, le ministre d'État à la Population, aux Régions et aux Affaires autochtones échange avec les députés de l'opposition, en accordant une période maximale de cinq minutes à chaque groupe parlementaire pour des remarques préliminaires ainsi qu'une période de trois minutes aux députés indépendants ;

QUE, le mardi 10 décembre 2002, dès la fin des affaires courantes et ce, pour une période de deux heures, le ministre d'État à la Solidarité sociale, à la Famille et à l'Enfance échange avec les députés de l'opposition, en accordant une période maximale de dix minutes à chaque groupe parlementaire pour des remarques préliminaires ainsi qu'une période de cinq minutes aux députés indépendants ;

QUE, le mardi 10 décembre 2002, et ce, dès 15 h 00 pour une période d'une heure, le ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique et président du Conseil du trésor échange avec les députés de l'opposition, en accordant une période maximale de cinq minutes à chaque groupe parlementaire pour des remarques préliminaires ainsi qu'une période de trois minutes aux députés indépendants ;

QUE le mardi 10 décembre 2002, dès 20 h 00 et ce, pour une période de deux heures, le ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux échange avec les députés de l'opposition, en accordant une période maximale de dix minutes à chaque groupe parlementaire pour des remarques préliminaires ainsi qu'une période de cinq minutes aux députés indépendants ;

6 décembre 2002

QU'immédiatement ensuite, pour une période de deux heures, le ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux échange avec les députés de l'opposition, en accordant une période maximale de dix minutes à chaque groupe parlementaire pour des remarques préliminaires ainsi qu'une période de cinq minutes aux députés indépendants ;

QU'une fois ces échanges terminés, la commission plénière fasse rapport à l'Assemblée conformément à l'article 291 de notre Règlement ;

QUE cette entente devienne un ordre de l'Assemblée.

La motion est adoptée.

Projets de loi du gouvernement

Adoption

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 5 décembre 2002, sur la motion de Mme Goupil, ministre de la Famille et de l'Enfance, proposant que le projet de loi n° 127, Loi favorisant l'établissement d'un régime de retraite à l'intention d'employés œuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance, soit adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 127 est adopté.

Adoption

M. Julien, ministre du Revenu, propose que le projet de loi n° 121, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 121 est adopté.

6 décembre 2002

À 12 h 58, M. Bissonnet, troisième vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 07.

Crédits budgétaires

Crédits supplémentaires

Conformément à l'ordre adopté précédemment, M. Simard, leader adjoint du gouvernement, propose que l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier les crédits supplémentaires n° 1 pour l'année financière se terminant le 31 mars 2003.

La motion est adoptée.

Étude en commission plénière

La commission plénière entreprend l'étude des crédits supplémentaires n° 1 relatifs au ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, pour l'année financière se terminant le 31 mars 2003.

À 16 h 47, M. Brouillet, président de la commission plénière, suspend les travaux.

Les travaux reprennent à 17 h 12.

6 décembre 2002

L'étude terminée, les crédits supplémentaires n° 1 relatifs au ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration sont, à la suite d'un vote par appel nominal (assis-levé), rejetés.

M. le président de la commission plénière avise M. Brouillet, premier vice-président, que la commission n'a pas fini de délibérer sur les crédits supplémentaires n° 1, pour l'année financière se terminant le 31 mars 2003.

M. Simard, leader adjoint du gouvernement, propose que les travaux soient ajournés au mardi 10 décembre 2002, à 10 heures.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 17 h 50, M. Brouillet, premier vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au mardi 10 décembre 2002, à 10 heures.

La Présidente

LOUISE HAREL